

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 11 avril 2023

Membres

En exercice : 13

Présents : 9

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

05 avril 2023

Date d'affichage:

05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Jean-Yves LAROCLETTE par Philippe GENETIER, Michaël MONTEIRO par Brigitte DARMEDRU, Céline RUBIO par Ingrid LAFOREST, Nathalie SARRAU par Dominique DEBAUX

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Philippe GENETIER

Objet: ACHAT D'UN NOUVEAU PC - SECRÉTARIAT DE MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION À MBA AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS "DÉVELOPPEMENT LOCAL" - DE_2023_22

Madame le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de remplacer le PC du secrétariat de mairie et que ce projet d'achat est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours, le devis s'élevant à 1 954.21 € H.T.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter une aide financière de MBA au titre du fonds de concours "Développement local" s'élevant à 977.11 € dans le cadre du projet présenté ci-dessus, soit 50 % du montant H.T.,

AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 13/04/2023
et publié ou notifié
le 13/04/2023



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

RF Prefecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 071-217100841-20230411-DE_2023_22-DE